

## Foire aux questions - mouvement 2019

Le contenu de ce document est informatif. Il est conditionné par l'état des connaissances (logiciel, réponses et informations de l'administration locale et nationale,...) à la date figurant ci-dessous. Il ne saurait engager la responsabilité du SE-Unsa en cas de mauvaise utilisation, d'interprétation erronée ou de recours.

Mise à jour du 5 avril 2019

QUESTION	REPONSE ADMINISTRATION (DSDEN ou MINISTERE)
Discriminant "rang du vœu"	En cas d'égalité de barème, ce discriminant était paramétré comme étant le 1 <sup>er</sup> . Suite aux remontées des départements, le logiciel a été modifié : ce sont les discriminants locaux (AGS, nombre d'enfants, échelon...) qui seront utilisés après concertation dans les départements.
Vœu géographique (écran 1)	Type de poste (adjoint, remplaçant...) sur zone géographique définie localement. Pour un vœu géographique, il est conseillé d'insérer un vœu précis avant un vœu géographique : la localisation du poste précis demandé sera alors le point de départ géographique du logiciel lors de l'examen du vœu géographique. Par exemple, si le vœu géographique permet de demander un poste d'adjoint élémentaire sur une commune en comportant plusieurs, il est conseillé de demander dans un vœu précis un des postes d'adjoints élémentaire sur une école de la commune.
Vœu large (écran 2)	Pour un poste à pourvoir, le logiciel classe tous les collègues (vœux écran 1), puis tous les collègues (vœux écran 2). La question à travers un exemple : un poste d'adjoint à pourvoir peut-il être pourvu par un collègue avec 30 de barème dans son vœu large alors que des collègues l'ont demandé en vœu précis avec 25 de barème ? Non.
Vœu large (écran 2)	-1ère étape : le logiciel traite les vœux de l'écran 1 par barème décroissant. -2ème étape : puis il prend les vœux larges émis de tous les enseignants n'ayant rien obtenu après l'examen des écrans 1, par barème décroissant. -3ème étape : puis il prend les enseignants restants sans poste, par barème décroissant, et les affecte sur les postes restés vacants dans les vœux larges.
Les brigade dont la circonscription est touchée à plus de 50% par le redécoupage peuvent bénéficier d'une priorité de repli. Leurs points de stabilité sont-ils consommés ou conservés ?	Les points de stabilité sont conservés
Est-ce qu'un adjoint qui demande zone infra XX + MUG DIR_Y peut obtenir ce poste à titre provisoire ? Jusqu'à présent le support poste pouvait être obtenu à la phase complémentaire, à titre provisoire mais la fonction de direction était assurée par nue personne de l'école en accord avec l'IEN	Oui s'il ne dispose pas des pré requis pour une affectation à titre définitif
La bonification de 2 poits pour parent isolé porte-t-elle sur tous les vœux ?	Sur vœux de commune concernée
Les postes de direction d'établissement spécialisés (exemple 2293) appartiennent-ils aux MUG DIR ou au MUG ASH ?	MUG Dir
Les postes de décharge de direction d'établissement spécialisés (exemple 2293) appartiennent-ils au MUG ENS ou au MUG ASH ?	MUG ASH
Comment, quand et à qui faut-il envoyer les justificatifs pour bonification "rapprochement de conjoint" ou "rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe" et "parent isolé" ?	Dès que possible y compris par mail à ce.dpe13-mouvement@...
postes CPC : ceux qui sont nommés à titre provisoire car non encore titulaires de l'option seront bien basculés à titre définitif en cas de réussite à l'examen ? (dernier oral prévu le 7 mai, résultats prévus la semaine suivante environ- personne titulaire de la bonne option ne l'avait demandé l'an dernier)	Oui. Au plus tard les justificatifs devront nous parvenir avec l'accusé de réception (14 mai)
Circo modifiée à + de 50%, cas des brigades (courrier VS mémento) : - Repli sur quel secteur ? Circo limitrophes OU communes limitrophes ? - Quel type de brigade ? Même nature ou tout type ?	L'application ne prend en compte que l'échelle commune et ne connaît pas les circos, même si pour les brigades, les communes de la circo sont prises en compte, Tout type de brigade

## Foire aux questions - mouvement 2019

Le contenu de ce document est informatif. Il est conditionné par l'état des connaissances (logiciel, réponses et informations de l'administration locale et nationale,...) à la date figurant ci-dessous. Il ne saurait engager la responsabilité du SE-Unsa en cas de mauvaise utilisation, d'interprétation erronée ou de recours.

Mise à jour du 5 avril 2019

Sur la liste des postes, un poste d'enseignant brigade est bloqué par erreur (Sur La Roque d'Antheron, EMPU Paul Claudel, ISU 1458)	Oui erreur corrigée dans la liste actualisée du 2 avril puis du 4 avril
Ecole d'application: les postes sans spécialité sont-ils des postes de modulateur? Peut-on quand même être PEMF lorsque l'on est affecté sur ce poste sans spécialité?	Postes sans spécialité ne sont pas modulés. Poste PEMF avec cafipemf pour décharge.
Poste 2496 - poste de modulateur: Pourquoi ce poste n'est pas vacant? Ont-ils eu la possibilité d'obtenir ce poste à titre définitif?	Le poste 2496 n'est pas un poste modulateur mais un poste sans spécialité, non vacant. Le poste vacant est le 2298, poste modulateur.
La bonification de 1 point/an pour exercice sur poste ASH sans être spécialisé est elle valable pour un exercice dans un autre département (page 27 du mémento) ?	pas en automatique car pas d'informations en machine. A corriger via l'accusé de réception
Quel justificatif pour la bonification pour un enfant à naître avant le 1er septembre 2019 ? (pas de livret de famille)	Attestation médecin/ suivi grossesse
L'exercice à temps partiel (de droit) sera-t-il autorisé sur un poste d'ULIS TED ?	temps partiel de droit oui
Est ce que les postes de décharge de direction totale apparaîtront sur la liste des postes et seront accessibles dès le 1er écran ?	oui
Est-ce que les priorités de repli peuvent s'appliquer sur un vœu s'il est lié ?	pas de priorité repli sur vœu lié car soit repli soit vœu lié mobilité conjointe.
Peut-on lier vœu d'adjoint avec le vœu de direction (sur la même école) d'un autre agent ?	Idem
Mémento p. 15 : "RQTH T1" de quoi s'agit-il ?	RQTH
Mémento p.20 : Repli des brigades : Dernière personne nommée dans la circonscription qui est touchée par la mesure de repli. Peut-importe le type de brigade ?	examen par nature de brigade
Ecran 2 : Comment techniquement allons nous choisir les zones et les MUG ?	A priori des menus déroulants (pour les zones puis les MUG)
Si le vœu n°1 est un vœu géographique, compte t-il pour avoir une bonification lors du mouvement 2020 au titre de la récurrence du 1er vœu ?	Si le 1er vœu est précis, bonification. Pas de certitude s'il s'agit d'un vœu géographique
Pour repli suite à une fermeture de classe, un adjoint sur 15ème arrondissement peut-il avoir la priorité sur Septème les Vallon puisque limitrophe au 15ème arrondissement ?	Selon le mémento, il s'agit d'une commune limitrophe, donc les conditions de repli (priorité 3) devrait s'appliquer
Rapprochement de conjoint dans le 05 : Quelles sont les communes limitrophes prises en compte ?	Pas de précisions pour l'instant. Réponse à venir
Quel barème sera utilisé pour la phase d'ajustement (avec ou sans les points de stabilité) ?	Même barème qu'à la phase principale
Conservation du repli pour brigade qui ne trouve pas de repli ?	Oui
Candidatures via l'annexe 26	Les réponses ont été acceptées jusqu'au 3 avril, réponse par la voie habituelle
Annexe 15	Pas d'annexe car tous les postes E ouvrent à la formation